

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE HAUTE-ISLE**

Délibération N° 2026/01

Membres en exercice : 9
Membres présents : 9
Membres votants : 8
Date de la convocation : 3 mars 2026
Pour : 5
Contre : 1
Abstention : 2

L'an deux mille vingt-six, le sept mars, le Conseil Municipal de HAUTE-ISLE dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur ERRARD Alain, Maire.

Présents : Mmes CHARRIER Marie-Claude, GARCIA Joëlle, FORGE Sylviane
Mrs. BOUQUEREL Jean-Yves, ERRARD Alain, GODEFROY Christian, CAMUS Laurent, BARON
Éric, MARY Michel,

Absent excusé :

Absent :

Objet : Approbation du compte financier unique (CFU) 2025 de la commune (Délibération 2026-01)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation de M. Christian GODEFROY du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Commune de Haute-Isle, pour les sections de Fonctionnement et d'Investissement ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Haute-Isle ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur le Maire va présenter aux membres du Conseil Municipal les documents qui sont annexés à l'ordre du jour. Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président, le Maire ne devant participer au vote.

Monsieur le Maire sort de la salle, Le conseil Municipal est placé sous la présidence de M. GODEFROY Christian, doyen de l'assemblée, après en avoir délibéré, à la majorité :

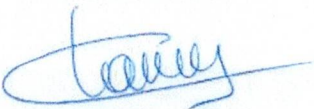
Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 pour ses sections d'investissement et de fonctionnement de la Commune de Haute-Isle

- **DONNE** pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A la majorité (pour : 5, contre : 1 (Mme Sylviane FORGE), abstentions : 2 (M. Jean-Yves BOUQUEREL, M. Éric BARON))

La Secrétaire de séance
Marie-Claude CHARRIER



Le Maire
Alain ERRARD



